

**AVIS N° 2016-01 DU CONSEIL STRATÉGIQUE**

**Stratégie d'implantation territoriale  
et projet d'évolution 2016-2020 des implantations du Cerema**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 10 ;

Vu le document intitulé « Stratégie d'implantation territoriale et projet d'évolution 2016-2020 des implantations du Cerema » ;

**Article 1**

Dans la perspective de l'approbation par le conseil d'administration de la stratégie d'implantation territoriale et du projet d'évolution 2016-2020 des implantations du Cerema, le conseil stratégique émet un avis favorable sur le projet de délibération n°2016-11, annexé au présent avis.

**Article 2**

Le présent avis sera adressé aux membres du conseil, au directeur général, au président du conseil d'administration, aux ministres de tutelle et au commissaire du gouvernement.

*Délibéré en séance, à Paris, le 26 avril 2016.*

Le président du conseil stratégique,  
par intérim



Gilbert Meyer